

## Projet éolien Les Coeurs de Boeuf

Commune de Saint-Georges-sur-Arnon

Lettre d'information #3 - Février 2024

### Le mot du chef de projet : le dossier a été déposé en Préfecture !

Madame, Monsieur,

Nous tenions tout d'abord à vous transmettre nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Depuis plus de quatre ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Saint-Georges-sur-Arnon, récemment renommé Parc éolien Les Coeurs de Boeuf, en référence au lieu-dit. Dorénavant, tous les documents administratifs et de concertation reprendront ce nom de projet.

Une première phase a consisté à nous assurer de l'approbation du conseil municipal, et à obtenir par la suite l'accord des propriétaires et exploitants de la zone.

Suite à cela, nous avons lancé en fin d'année 2021 les études nécessaires au développement du projet (vent, environnement, paysage, acoustique). Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettent de définir le projet, au regard des différents enjeux de la zone, tant sur un plan écologique qu'humain. Grâce aux échanges avec le Conseil Municipal, il a été décidé de décaler l'implantation des éoliennes à 1,3 km du bourg, soit plus du double de la réglementation (500m).

Désormais, l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du projet ont été finalisées. Nous avons donc pu déposer en Préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien Les Coeurs de Boeuf en décembre 2023.

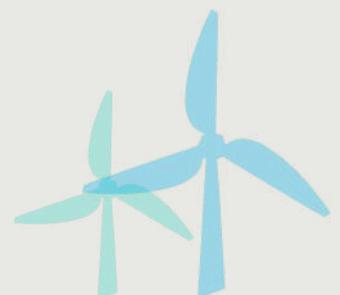
Les services instructeurs étudient actuellement le dossier et peuvent être amenés à formuler une demande de compléments qu'ils nous feront parvenir dans les prochains mois. Suite au dépôt des compléments, si notre dossier est jugé complet et recevable, une nouvelle étape importante de l'instruction du dossier s'ouvrira : celle de l'enquête publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis !

Cette lettre d'information revient plus en détail sur les études réalisées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochaines étapes.

En vous souhaitant une bonne lecture !

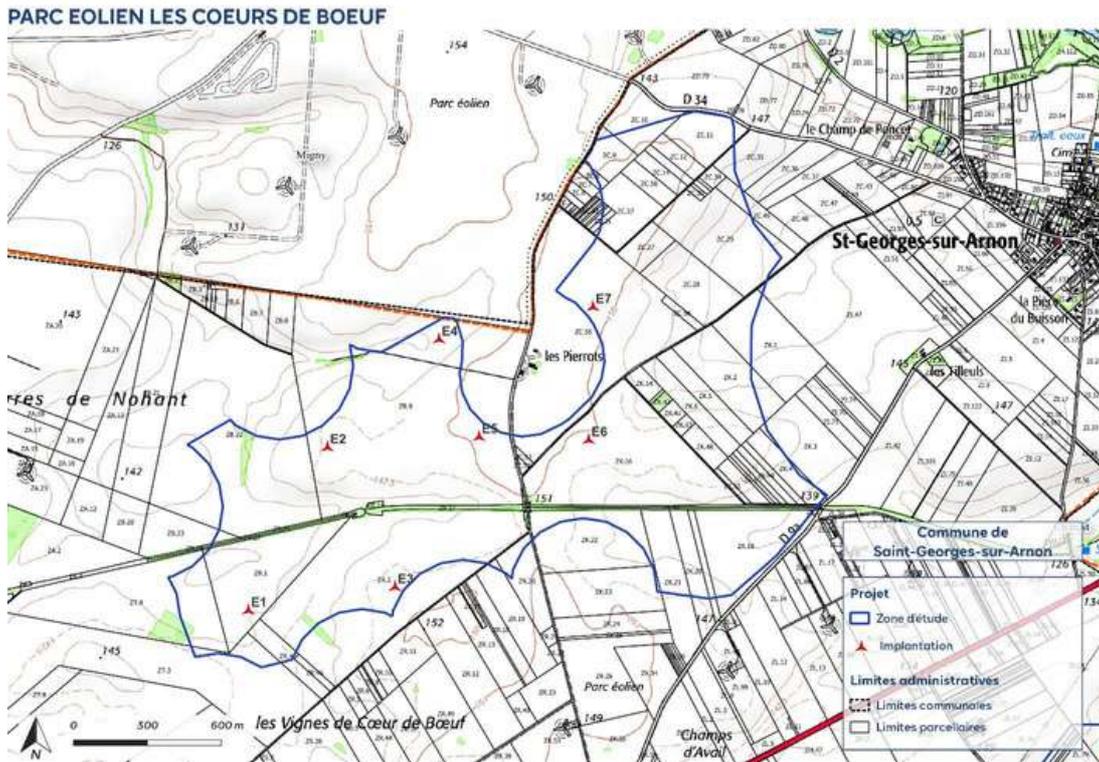


**Jacques Germain**  
Chef de projets éoliens  
jacques.germain@rwe.com



# Le projet finalisé

## L'implantation



Trame d'implantation du projet éolien Les Cœurs de Bœuf

L'implantation retenue est composée de 7 éoliennes disposées sur un axe Ouest-Est. Celle-ci a été déterminée notamment par les contraintes techniques de la zone d'études (maximisation de l'éloignement aux habitations, éloignement aux faisceaux hertziens) mais également par la prise en compte des sensibilités environnementales et paysagères du territoire. Les éoliennes se trouveront à plus d'1,3 km du bourg de Saint-Georges-sur-Arnon.

## Les chiffres clés du projet



7

éoliennes

Le projet éolien est composé de 7 éoliennes de 180 mètres maximum en bout de pale.



15 100

foyers

Un parc éolien de 7 éoliennes de 5,9 MW maximum produira l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 15 000 foyers environ.



4 à 5,9

MW

Puissance unitaire des modèles d'éoliennes considérés.

# Retour sur les études

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des résultats de ces études.

## Résultats de l'expertise environnementale

Entre février 2022 et janvier 2023, des écologues de l'Institut d'Ecologie Appliquée ont recensé les espèces présentes sur la zone d'étude. Ces observations ont été menées durant un cycle biologique complet. La flore, les mammifères, les insectes, les amphibiens, les reptiles ont été recensés et une attention particulière a été portée sur les oiseaux et les chauve-souris.



*Busard Saint Martin*  
©Farid Amadou



*Pipistrelle commune*  
©Barracuda1983

- Avifaune: Deux espèces d'oiseaux à enjeu fort ont pu être observées : le Busard Cendré (1 couple) et le Busard des Roseaux (1 couple). Par ailleurs l'activité migratoire est qualifiée de faible. En période de reproduction, l'enjeu principal concerne les haies et boisements.
- Chiroptères (chauves-souris): L'activité a été détectée principalement au niveau des haies et des lisières de l'aire d'étude immédiate. La Pipistrelle Commune est l'espèce la plus représentée sur les relevés produits sur le terrain.

Suite à l'observation d'espèces plus ou moins sensibles à l'éolien, des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ont été déterminées en collaboration avec le bureau d'étude. Quelques exemples de mesures sont décrits en page 5 de cette lettre. Une fois ces mesures considérées, les impacts résiduels du projet éolien sont jugés faibles à très faibles sur l'environnement.

## Résultats de l'expertise sur l'acoustique

L'étude acoustique a été menée par le bureau d'étude indépendant Sixense Engineering à l'automne 2023. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les zones d'habitations les plus proches de la zone d'étude du projet. Pour le secteur autour de la ferme des Pierrots, des mesures avaient déjà été réalisées lors de la mise en service du Parc éolien des Pierrots. Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'émergence acoustique effectués après mise en service du parc.



Sonomètre d'une étude acoustique

## Résultats de l'expertise sur le paysage



L'étude paysagère du dossier a été réalisée par le bureau d'études Enviroscop. Cette étude permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région.

Le volet paysager de l'étude d'impact contient 47 photomontages qui permettent de visualiser ce projet de parc éolien depuis de nombreux points de vue. Il est possible de consulter les photomontages sur le site internet du projet : [www.saintgeorgessurarnon.projet-eolien.com](http://www.saintgeorgessurarnon.projet-eolien.com)



Photomontage depuis la sortie nord-ouest de Saint-Georges-sur-Arnon



Photomontage depuis Les Barreaux



Photomontage depuis Avail - sortie Nord



Photomontage depuis Bréviandes



Photomontage depuis Issoudun, au niveau de la sortie Est sur la N151

# Les bénéfices pour le territoire

## Retombées fiscales\* estimatives pour 7 éoliennes de 5,9 MW

Commune de Saint-Georges-sur-Arnon	69 000 € / an
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	168 000 € / an
Département de l'Indre	114 000 € / an
Etat	11 000 € / an

\*simulation faite le 16 juin 2023 et basée sur les dispositions fiscales de 2020 (source : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr))

### Zoom sur : les mesures Eviter, Réduire, Compenser (E.R.C)

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet éolien permet dans un premier temps d'en évaluer les impacts potentiels. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible. Des exemples non exhaustifs des mesures pour le parc éolien Les Cœurs de Bœuf sont présentés ci-dessous :



- Mise en place d'une zone favorable à l'alimentation des Busards
- Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chiroptères



- Bridage des éoliennes pour ne pas dépasser les seuils de bruit réglementaires
- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service pour ajuster le plan de bridage

### Les mesures d'accompagnement à la construction du parc

Convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Ces mesures ont été définies et travaillées avec les élus du Conseil Municipal de Saint-Georges-sur-Arnon, et votées avec les riverains lors de la permanence du 19 septembre 2023.



Mise à disposition des riverains de vélos électriques, ainsi que d'une station de recharge



Aménagement des berges de l'Arnon



Financement de travaux ou achats en lien avec les énergies renouvelables ou les économies d'énergie pour les riverains



Aide à l'entretien d'une peupleraie à Saint-Georges-sur-Arnon



Mise à disposition des riverains d'un véhicule électrique, ainsi que d'une station de recharge

## Bilan de la démarche de concertation

La démarche d'information et de concertation a débuté en février 2022. Depuis cette date, plusieurs événements et documents de communication ont été proposés. Veuillez trouver ci-dessous le bilan de cette concertation.



### Outils de communication

- Lettre d'information 1 : février 2022
- Lettre d'information 2 : mars 2023
- Lettre d'information 3 : février 2024
  
- 1 site internet : [saintgeorgessurarnon.projet-eolien.com](http://saintgeorgessurarnon.projet-eolien.com)



### Forum d'information

- Permanences sur l'offre locale d'électricité et présentation de la nouvelle équipe projet en mars 2023
- Forum d'information sur le projet éolien finalisé en septembre 2023



### Porte-à-porte et sorties terrain

- 2 campagnes de porte-à-porte en février 2022 mars 2023
- Visite du parc éolien des Pierrots avec les collégiens d'Issoudun en mai 2023, organisé par France Renouvelables

La prochaine lettre d'information que vous recevrez présentera les modalités de participation à l'enquête publique, et notamment les dates des permanences avec le Commissaire enquêteur. D'ici-là, restez informés et n'hésitez pas à nous contacter via le site Internet dédié : [www.saintgeorgessurarnon.projet-eolien.com](http://www.saintgeorgessurarnon.projet-eolien.com)

### Les prochaines étapes du projet

